

# INFORMATION PRESSE

## Signature convention de partenariat

**Vendredi 15 octobre 2021 – 11h15**

**CABS - Garopôle - place de la Gare  
Abbeville  
Salle Max Lejeune**

### **L'OPCO EP ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME (CABS) SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT EN HAUTS-DE-FRANCE POUR DEVELOPPER L'EMPLOI ET LES COMPETENCES AU BENEFICE DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DU TERRITOIRE**

***Une première ! Didier AMASSE Président et André SOISSONS vice-Président de la Commission paritaire régionale et Pascal DEMARTHE, Président de la CABS, signeront le 15 octobre 2021 à 11h15 la 1<sup>ère</sup> convention de partenariat entre une communauté d'agglomération et l'Opco EP. Cette convention vise à initier une coopération renforcée autour des grands enjeux de l'emploi, de la formation, de l'alternance.***

***La signature sera précédée d'une table ronde « l'Opco EP acteur du développement de l'économie de proximité dans les territoires » de 11h15 à 12h15 précisant les enjeux et les ambitions de la convention ;***

#### **Animation : Astrid CHENARD, Directrice Communication - marketing opérationnel Opco EP**

Intervenants :

- Monsieur Pascal DEMARTHE : Président de la CABS, Maire d'Abbeville et Conseiller régional HDF
- Monsieur Didier AMASSE : Président de la CPR HDF - Opco EP
- Denis JOREL, Délégué régional HDF Opco EP
- Monsieur Philippe FOURNIER MONTGIEUX Sous-Préfet d'Abbeville (sous réserve)
- Madame Sylvie DELAHAYE Responsable du service projets et pilote de l'action « Ambassadeur de ma ville » Opco EP -
- Madame Vania GIACCARI Conseillère formation Opco EP sur le territoire de la CABS, accompagnera 3 grands témoins :

- Madame Virginie ROUSSELLE, Responsable formation, Centre d'appel Relaytion BPO Abbeville
- Monsieur Dany BLERVAQUE, Coiffeur Abbeville qui a recours aux contrats d'apprentissage et forme régulièrement ses salariés
- Madame Mégane BEURIER, future salariée en contrat d'apprentissage avec un projet de reprise de la Boucherie-charcuterie familiale. Elle sera accompagnée de Mme Patricia COSSIN, sa maman.

**Plus en détail, cette convention a un objectif commun** autour deux grands enjeux :

- Optimiser les emplois, les compétences et talents de demain auprès des acteurs économiques de proximité ;
- Accompagner les entreprises confrontées aux mutations économiques, technologiques, environnementales et sociales.

#### **Optimiser les emplois, les compétences et talents de demain auprès des entreprises de proximité et sécuriser les parcours professionnels**

Pour répondre à la nécessité de conserver et de renforcer la place du tissu économique de proximité, les partenaires s'engagent à travailler à l'élaboration d'une stratégie d'actions partagée pour l'emploi le développement des compétences, ainsi que la découverte et la promotion des métiers porteurs d'avenir. Ainsi ils s'engagent à :

- Mutualiser leurs expertises en vue de la consolidation de leurs observations, qu'elles soient sectorielles ou conjoncturelles ;
- Contribuer à l'information des commerces, services présents sur le territoire au travers de rencontres de proximité et favoriser ainsi l'accès à la formation d'un plus grand nombre de salariés, notamment pour ceux des petites entreprises ;
- Informer et accompagner les CFA, organismes de formation, acteurs de l'orientation du territoire à l'utilisation des outils de promotion des métiers porteurs d'avenir au bénéfice des salariés en projet de reconversion ou encore faciliter le rapprochement jeunes/entreprises, grâce à des plateformes digitales comme le hub-alternance.opcoep.fr ou bouge-ton-avenir.fr ;
- Recenser l'offre de formation disponible sur le territoire de la CABS, adaptée aux attentes des secteurs professionnels et adhérents à l'Opco EP.

...

### **Accompagnement des entreprises confrontées aux mutations économiques, technologiques, environnementales et sociales**

Face aux nouveaux enjeux sociétaux, notamment liés à la crise sanitaire COVID, pour l'économie et l'emploi sur le territoire de la CABS, les partenaires souhaitent développer des synergies pour le maintien et la dynamisation des centres-villes, la transition numérique, la conduite à la transition écologique...

En ce sens, **ils apportent une coopération renforcée à l'action « cœur de ville » en termes de développement des compétences et d'emplois.**

La CABS, dans le cadre de sa convention de revitalisation du territoire « action cœur de ville » signée avec le Ministère de la Cohésion et des Territoires, souhaite développer avec l'Opco EP des actions à travers deux axes

- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.

De son côté, l'Opco EP, dans le cadre de sa convention « mutations économiques » signée avec la DIRECCTE Hauts-de-France, souhaite accompagner les politiques et initiatives locales de redynamisation de centres-villes.

**Par l'accompagnement à la Transformation numérique :** Télétravail, commerce en ligne, « click and collect » ...

La crise sanitaire de la COVID-19 a pointé du doigt l'importance de la digitalisation des services et des entreprises. Afin d'accompagner le territoire et les entreprises de la proximité dans cette mutation, les parties s'engagent à :

- Informer et sensibiliser les entreprises adhérentes de l'Opco EP sur les transformations liées au développement du numérique ;
- Identifier et diffuser la culture du numérique auprès des dirigeants (diagnostic de maturité)
- Sécuriser les emplois des salariés et par la mise en place de formations numériques adaptées aux situations rencontrées (parcours numérique...)

**Par l'accompagnement en matière de transition écologique :** Raréfaction des ressources, empreinte carbone, économie des énergies... les entreprises sont désormais confrontées à de nouveaux enjeux liés à la transition écologique de la société. Les partenaires s'engagent à :

- Informer et accompagner les entreprises du territoire adhérentes de l'Opco EP sur ces enjeux.

Les partenaires signataires décident de mettre en place un comité de pilotage et du suivi de la convention. Il se réunira une fois par an, et autant que de besoin. Il définira les orientations du partenariat pour l'année suivante et proposera les évolutions nécessaires au regard des modifications législatives et des résultats du partenariat constatés.

#### **A propos de OPCO EP en Hauts-de-France**

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO), l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il apporte, en Hauts-de-France, un appui technique aux [54 branches professionnelles adhérentes](#), couvrant un total de 42 000 entreprises et 160 000 salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »). S'appuyant sur son maillage territorial, l'Opco EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

#### **Contact PRESSE Opco EP :**

Astrid CHENARD - Directrice de la communication Opco EP [astrid.chenard@opcoep.fr](mailto:astrid.chenard@opcoep.fr) - 06 34 23 34 80  
 Maya MEDDEB - Attachée de presse 06 68 38 03 24 [maya@diffusis.com](mailto:maya@diffusis.com)

### **À propos de la Communauté d'agglomération de baie de Somme (CABS)**

Avec près de 51 357 habitants répartis sur 43 communes, la CABS a été créée par arrêté préfectoral le 1er janvier 2017, elle est le fruit de la fusion de trois territoires (l'Abbevillois, la région d'Hallencourt et de la Baie de Somme sud) et est, à sa création, la seconde plus grande intercommunalité de la Somme et la seconde communauté d'agglomération, après Amiens Métropole

La CABS s'est donné une priorité : faire de son territoire le deuxième pôle d'attractivité majeur de la Somme pour voir non seulement l'emploi s'y développer, mais aussi la population s'y installer. Elle veut ainsi assoir un développement durable de son territoire, permettant aux communes et groupements de communes de maintenir des services aux populations ainsi qu'une capacité d'attractivité, d'accueil et de fixation de la population. Elle est tournée vers l'avenir et les potentiels de développement et d'innovation sont importants.

#### **Contact PRESSE CABS :**

Fabien Hecquet 06 82 17 31 39 [fabien.hecquet@ca-baiedesomme.fr](mailto:fabien.hecquet@ca-baiedesomme.fr)